

ARRETE TEMPORAIRE N° 2024-107

PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

CONSIDERANT la demande en date du 8 novembre 2024 par laquelle Madame COMBEL Marie-Rose domiciliée, 17, Rue Hirschfeld à LA WANTZENAU (67610) sollicite l'autorisation de procéder au stationnement d'un camion sur la voie publique pour la durée de son déménagement.

Arrêté

- Article 1: Madame COMBEL Marie-Rose domiciliée, 17, Rue Hirschfeld à LA WANTZENAU (67610) est autorisée à procéder au stationnement d'un camion sur la voie publique à hauteur de son domicile pour la durée du déménagement.
- Article 2: La voie publique ne pourra être occupée que conformément aux dispositions suivantes :
A partir du 12 novembre 2024 pour une durée de deux jours et seulement au droit de la propriété du bénéficiaire de l'autorisation.
L'occupation de la voie publique est autorisée en journée à partir de 8h et jusqu'à 18h uniquement.
- Article 3: Le stationnement ne devra pas faire obstacle au libre accès des propriétés riveraines. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.
- Article 4: La présente autorisation est précaire et révoquant. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à indemnité ne soit reconnu au profit du bénéficiaire de la présente autorisation.
- Article 5: Copie de la présente sera adressée à :
- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
 - Mme la Présidente de l'Eurométropole,
 - M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
 - M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
 - Mme COMBEL Marie-Rose domiciliée, 17, Rue Hirschfeld à LA WANTZENAU (67610),
 - Aux archives à la Mairie.

Fait le 12 NOV. 2024

La Maire,
Michèle KANNENGIESER



Pour le Maire,
l'adjoint délégué
Camille MEYER